



CONSEIL COMMUNAL

PROCES - VERBAL
de
L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL DE MIES
Du 7 décembre 2022
sous la présidence de Jean-Louis Philippin

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Procès-verbal de l'assemblée du 12 octobre 2022
3. Communications du bureau
4. Présentation de l'APEJ et d'ARSCO SA
5. Informations de la Municipalité
6. Rapport sur le postulat de M. Jean-Luc Ray
7. Budget 2023 – préavis N°09/2022
8. Demande de crédit de CHF 280'000.- TTC destiné à la rénovation de l'éclairage public – préavis N°10/2022
9. Demande de crédit de CHF 540'000.- destiné à financer la réfection de la toiture de la salle de gym, ainsi que de la toiture de la cafeteria des Sorbiers – préavis N°11/2022
10. Règlement sur le tarif des émoluments perçus par la Commission de recours en matière fiscale de la Commune de Mies (CRMF) – préavis N°12/2022
11. Rapport des Commissions et des délégations intercommunales
12. Divers et propositions individuelles

1. Appel

Excusés : A. BAERTSHI – E. GAUD DE BUCK – S. LUGINBUEHL – P. MEIER – G SAGNA – J-P STREIT.

2. Procès-verbal de l'assemblée du 12 octobre 2022

Le Président signale que P. MEIER souhaite apporter les corrections suivantes :

- Page 6, premier paragraphe : « La ville d'Aubonne vient d'indiquer que la consommation 2021 de l'éclairage de Noël pour la ville et le village de Montherod correspond à la consommation de 2 ménages »
- Page 15, troisième paragraphe : « commission des déchets »

Le procès-verbal est amendé en ce sens.

L'objet est accepté : 37 oui, 0 avis contraire, 1 abstention.

3. Communications du Bureau

Le Président

- Informe que l'ordre du jour du Conseil est modifié avec l'élection de deux Commissions ad hoc :
 - Sur le règlement du Port du Torry
 - Sur l'étude de la fusion des Communes
- Communique les dates des séances du Conseil communal pour l'année 2023 :
 - Mercredi 15 mars à 20 heures
 - Mercredi 10 mai à 20 heures
 - Mercredi 28 juin à 18 heures 30
 - Mercredi 11 octobre à 20 heures
 - Mercredi 13 décembre à 20 heures
- Communique les dates d'assemblée des Commissions pour l'année 2023 :
 - Mardi 28 février à 20 heures
 - Lundi 24 avril à 20 heures
 - Lundi 12 juin à 20 heures
 - Lundi 25 septembre à 20 heures
 - Lundi 27 novembre à 20 heures
- A reçu la réponse de la Municipalité à la motion Baertschi et consorts qui sera présentée devant le Conseil au mois de mars.

4. Election des membres de la commission ad hoc sur le règlement du port présenté par l'Entente Intercommunale du Port du Torry (EIPT)

G. DERIAZ précise que le règlement est le fruit d'allers-retours avec le service de l'Etat en fonction d'un cadre précis. Il nécessite l'approbation par le Conseil communal comme à Tannay qui analysera de la même façon ce règlement.

B GRASSET, O EMERY et R SANSONETTI sont élus membres de la Commission ad hoc sur le règlement du port du Torry présenté par l'EIPT par acclamation.

5. Election des membres de la commission ad hoc pour l'étude de la fusion des Communes de Terre Sainte

Le Syndic explique

- Qu'au mois de mars sera présenté un préavis d'étude de la fusion des Communes de Terre Sainte. Il s'agit d'un projet déjà présenté quelques années auparavant qui doit être étudié pour une fusion politique et administrative des Communes, et non pas une fusion des villages.
- Un préavis commun aux Communes concernées sera présenté au mois de mars. Pour étudier ce préavis, chaque Commune nomme une Commission ad hoc.
- Le 31 janvier se déroulera une réunion d'information pour ces Commissions.
- La fin des études, voire la décision de rédiger une convention de fusion, devrait arriver fin 2024.

Q JUILLERAT, N EICHENBERGER, H JOCHAUD DU PLESSIX, S BADARIOTTI et P ENGELBERTS sont élus membres de la Commission ad hoc pour l'étude de la fusion des Communes de Terre Sainte.

6. Présentation de l'APEJ et d'ARSCO SA

S. EMERY présente l'APEJ et l'ARSCO (Annexe 1).

7. Informations de la Municipalité

Le Syndic

- Présente l'équipe qui va reprendre la gestion de l'Auberge de la Couronne à compter du 10 décembre :
 - Dina FARAG et Fabien NOEL : ils apportent leur expérience hôtelière étant à la direction de Swiss Luxury Apartments depuis 7 ans, propriété 5 étoiles de Crédit Suisse. Ils l'ont hissé aux 1^{ers} rangs des hôtels de luxe à Genève sur Trip Advisor.
 - Nicolas JOSSERAND, jeune chef d'origine française ayant une expérience dans de bons établissements en Corse, à Annecy, à Genève, dans le groupe Beaumier à Val Thorens et St Raphaël (1 étoile Michelin). Sympathique, motivé, rigoureux, volontaire et positif, il est par ailleurs ancien champion d'Europe de skate. Il est accompagné de son second de cuisine qui gèrera la pâtisserie.
- Note une continuité dans l'organisation, avec une entreprise Tessinoise qui y loge régulièrement des ouvriers.
- Annonce la présentation de la réorganisation du restaurant et la nouvelle décoration du côté café le 10 décembre, accompagné par un groupe de musique live. Il invite la population à les encourager en allant découvrir le lieu.
- Explique la fin de la relation avec l'ancien exploitant :
 - Dans un délai raisonnable
 - Sans perte sur le budget communal
 - Une perte raisonnable absorbée par la SARL appartenant à la Commune, d'environ CHF 30'000

C. HILFIKER :

- Présente l'avancement du port :
 - Digue nord terminée
 - Digue sud quasi terminée
 - Il reste le remplissage de la contre-digue
 - Installation des pieux et des pontons flottant se fera dans le premier trimestre 2023
- Informe, pour les personnes ayant reçu une offre pour la location d'une place au port, qu'un règlement provisoire était joint. Un règlement sera présenté à la Commission élue, puis un préavis proposé au Conseil au mois de mars.
- Présente l'avancement de la plage :
 - Rampe d'accès aux personnes à mobilité réduite presque terminée
 - Début 2023, ajout d'une main courante en inox avec deux niveaux de soutien. Elle ne sera pas accessible aux chaises roulantes classiques, mais une solution est étudiée avec les exploitants du pavillon de location pour fournir un matériel adapté
 - 2 pontons ont été installés pour l'amarrage des bateaux pour l'exploitation du chantier naval
- Le Point de Rencontre d'Urgence (PRU), en cas d'opération de délestage, sera situé au bâtiment communal. Chaque personne pourra y communiquer avec des services d'urgence. D'autres services à la population seront proposés, comme l'hébergement ou l'accès à l'eau.
- La Commune a fait l'acquisition d'une génératrice sur remorque qui sera disponible vers la mi-février.

- Le PRU est commun avec la Commune de Tannay, qui a participé à l'acquisition du matériel. Un système de piquet fonctionnant 7 jours/7 et 24h/24 sera établi par un comité de cellule de crise en coopération avec les greffes des deux Communes.

Le Syndic explique que, les coûts se reportant sur les Communes, cette solution de rationalisation a été retenue. Il ajoute que la génératrice peut servir d'autres tâches que l'alimentation du PRU.

S. EMERY :

- Indique avoir reçu un courrier de la Fondation de la Côte qui gère les Centres Médico-Sociaux (CMS) de la région :
 - Elle transmet le besoin de bénévoles, qui seront défrayés, pour la livraison de repas ou le transport de personnes à des rendez-vous médicaux
 - Pour les personnes intéressées, le greffe saura les renseigner
- Informe sur les festivités à venir :
 - 8 décembre : verrée de l'avant organisé par les ROP, devant « Chez Dom », de 18h à 20h
 - 15 décembre : Le repas de Noël des aînés
 - 22 décembre : Le Noël des enfants à l'école, organisé par l'amicale de Mies. Toute la population y est conviée pour profiter de la chantée des enfants. Seront servi de la soupe, du vin chaud et des pâtisseries

G. DERIAZ

- Le 21 novembre a eu lieu le 2^{ème} atelier du Plan Energie Climat Communal (PECC), avec une vingtaine de participants :
 - Bilan des études conduites sur la Commune
 - Travaux de groupes afin d'identifier les grands enjeux sur lesquels ils souhaitent travailler
- Rappelle le planning du PECC :
 - Hiver : 4 groupes travailleront sur des thématiques complémentaires
 - Fin février : retour des idées des mesures à mettre en place
 - Avril-Mai : présenter un PECC avec des mesures qui seront intégrées soit sur le Plan d'Affectation Communale (PACO), soit dans un règlement, soit dans une charte ou d'autres instruments. Il est également prévu de mobiliser la population dans cette dynamique.
- Informe sur le projet de planning du PACO :
 - Février : réunion avec la Direction Générale des Travaux et du Logement (DGTL) pour formaliser les accords
 - 1^{ère} analyse de la 1^{ère} version du PACO avec les Commissions : nouvelles affectations, remise des constructions, intégration ou non des mesures du PECC, finalisation du projet
 - Juin 2023 : dépôt d'un PACO à l'examen préalable aux services cantonaux
 - Sous 3 à 6 mois, du fait du retard accumulé par de nombreuses Communes, la DGTL devrait donner les adaptations à apporter au PACO
 - Mars-Avril 2024 : enquête publique et traitement des oppositions
 - Fin 2024 : présentation du PACO au Conseil communal
- Informe sur les travaux du centre sportif du Sorbier :
 - Une dalle a été coulée au fond du trou afin de pouvoir partir en congés en sécurité
 - Une grue a été mise en place pour les travaux de construction
- Encourage à aller visiter le site web de la région de Nyon présentant ses activités et ses perspectives. La Municipalité s'appuie de plus en plus sur son travail.

Le Syndic ajoute :

- La Région, malgré ses difficultés fonctionnelles, agit dans l'intérêt de la population. Elle a toutefois pour membres des Communes. La vision très égocentrée de certaines d'entre-elles, réfléchissant uniquement à leur propre intérêt économique, a eu pour effet leur prise de décision de ne pas en devenir membre, reportant ainsi, sur les autres, le soin de faire l'effort économique à leur place. Heureusement, la majorité des Communes comprend que l'action conduite a pour but l'amélioration du quotidien des habitants du district de Nyon et ont accepté, dès lors, de se montrer solidaires.
- La loi vaudoise est ainsi faite que le fonctionnement des associations intercommunales oblige, pour imposer un financement solidaire, l'unanimité des Communes qui y adhèrent. C'est la raison pour laquelle a été introduit dans les statuts de l'association régionale, un but optionnel, auquel une très grande majorité de Communes membres adhèrent. Il conseille de visiter le site de la Région, pour les personnes intéressées par son fonctionnement et reste disponible pour répondre à toute question.
- Il souhaiterait que les rapports faits par les délégués au sein de l'association régionale soient un peu plus fournis, car elle a un réel impact sur le quotidien des administrés.

8. Rapport sur le postulat de M. Jean-Luc Ray

J-L Ray remercie la Municipalité pour son analyse et ses propositions concrètes. Il est sensible au fait que la distance entre le logement et le point de départ d'un service public soit réduite pour les personnes n'ayant pas de véhicule. La construction d'un immeuble proche de la gare pour faciliter la circulation et l'accès au commerce permettra aux personnes dépendantes d'accéder plus facilement aux services publics.

9. Budget 2023 – préavis N°09/2022

S. MASCALI présente le préavis n°09/2022 (Annexe 2).

Le Syndic ajoute que

- Le budget est présenté avec un déficit de CHF 1,611 million. Pour établir un budget, le Ministre des finances se doit d'être prudent. Il peut y avoir des variations : sur les années précédentes des pertes plus importantes étaient prévues, mais se sont avérées moindres, notamment car des réserves avaient été faites. Comme par exemple, pour le DISREN, en provisionnant le montant maximum de l'engagement communal, qui dans les faits, s'est révélé bien inférieur
- Les revenus fiscaux ont augmenté
- Les revenus conjoncturels ont augmenté grâce à la politique de résistance au Canton ayant permis l'existence de constructions et de travaux dans la Commune
- Il y a de plus en plus de coûts supplémentaires dus aux exigences croissantes du Canton, mais avec les réserves mises en place, la Commune peut encore y faire face.
- Salue la politique du Ministre des finances qui, en empruntant dans une période de taux bas, voire négatifs, et en faisant quelques placements, a permis de ne payer que très peu d'intérêts négatifs. Ces placements et les intérêts négatifs ont d'ailleurs rapporté près de CHF 500'000.

Ces points expliquent le décalage entre la perte présentée au budget de manière prudente et le résultat comptable en fin d'année.

S. MASCALI explique qu'il fera un rapport sur les revenus de ces placements lors de la présentation des comptes au mois de juin. Il ajoute que la Commune a CHF 14,5 millions en capital et réserves.

Le Syndic précise que le budget 2023 tient compte de l'inflation actuelle estimée à 3,5% pour la masse salariale. Mais le personnel de la Commune devrait être compensé à la hauteur de l'inflation telle qu'elle sera définie au 31 décembre 2022. Il attire l'attention du Conseil sur le fait que les Municipaux, en tant que salariés de la Commune, seront également augmentés en fonction de l'indice des prix à la consommation, si le budget présenté est accepté.

B. GAUD demande s'il y a toujours une augmentation de la population sur la Commune.

S. MASCALI indique que la population est de 2279 personnes dont 30% de jeunes avec une augmentation régulière.

Le Président demande la lecture du rapport de la Commission des finances :

F. GAVILLET-VOLLENWEIDER présente le rapport de la Commission des finances qui recommande au Conseil communal d'approuver le budget 2023 tel que présenté par la Municipalité selon le préavis 09/2022.

Elle note une erreur sur le rapport de la Commission : Au 6^{ème} paragraphe, il est noté « CHF 8 Mio de réserve » au lieu de « liquidités ».

Le Président procède au vote :

- D'approuver le budget 2023 tel que présenté par la Municipalité.

L'objet est accepté par 38 oui, 0 avis contraire, 0 abstention.

10. Demande de crédit de CHF 280'000.- TTC destiné à la rénovation de l'éclairage public – préavis N°10/2022

C. HILFIKER présente le préavis n°10/2022 (Annexe 3).

P. BIGNENS demande, à propos du luminaire particulièrement éblouissant présenté en photo à la Commission de l'environnement, quelle est la température de la lumière.

C. HILFIKER répond 3'000° Kelvin.

H. JOCHAUD DU PLESSIX présente le rapport de la Commission de l'environnement qui recommande le renvoi du préavis à la Municipalité en préambule au débat.

C. HILFIKER précise, sur l'abolition de points lumineux, que :

- Il y a un problème technique : il n'est pas possible d'arracher un mât pour un gain incertain. Le concept d'éclairage d'une route est basé sur une continuité dans l'éclairage. On ne peut pas enlever un point ici ou là, mais on peut moduler des points sensibles.
- Il faut également payer pour retirer un point : un coût quasi équivalant au remplacement du point existant.

- Les habitants de petits chemins éclairés font régulièrement des réclamations en cas de suppressions d'un simple éclairage.

Il y a un potentiel de diminution graduelle des éclairages dans le temps en habituant les habitants à vivre avec moins d'éclairage. D'ici un ou deux ans, un consensus permettant de couper l'éclairage à certains endroits est envisageable.

J. SHELDON est déçu de cette proposition de renvoi du projet qui permet d'envisager CHF 40'000 d'économies par an, et donc décaler ces économies. G. MARCHAND remercie C. HILFIKER qui a repris ce sujet en le traitant en détail. Elle trouve dommage de retarder un projet qui serait rentable en 7 ans avec les économies réalisées. C'est prendre le risque de voir des augmentations dues à l'inflation et de s'exposer aux problèmes d'approvisionnement. Enlever ou rajouter des points d'éclairage signifie repenser le câblage et retarder le projet. Elle soutient la Municipalité dans ce projet.

O. EMERY remercie le travail en détail produit pour cette étude. Il n'y a pas de question sur l'urgence. La sacralisation de la forme de la lampe a été remplacée par celle de l'efficacité de la lampe, surtout quand on voit que la lanterne n'est pas la plus efficace énergétiquement. Voir un modèle installé et en fonctionnement semble important pour un projet qui va déterminer l'éclairage des vingt prochaines années. Il demande un report de deux ou trois mois pour s'assurer que cette solution soit la bonne.

G. MARCHAND pense qu'il faut faire confiance à la Municipalité pour les demandes d'O. EMERY.

Le Syndic

- Estime qu'il y a bien un concept réalisé par un spécialiste d'une entreprise qui ne pouvait pas être concurrente pour en établir le cahier des charges.
- Les Commissions ne doivent pas se prononcer sur le maintien ou la suppression d'un mât. Vu la complexité que cela implique, elles doivent laisser une marge de manœuvre à l'exécutif pour agir. A propos des luminaires, il peut assurer que la lumière est chaude, dirigeable et modulable.
- Pour le PECC, il ne faut pas confondre l'éclairage public et privé. Ici, il s'agit d'un éclairage public à un prix très compétitif, grâce à un projet étudié en profondeur :
 - Tous les points sont réglables et modulables jusqu'à 0 luminosité indépendamment, ce qui permet de faire des essais
 - Il faut composer avec la volonté populaire d'avoir des lanternes malgré une efficacité moindre
 - Sobriété énergétique

H. JOCHAUD DU PLESSIX est en accord avec la solution technique et rappelle que la solution d'éclairage au terrain de sport a été améliorée grâce au travail des Commissions. La Commission préférerait définir le concept avant de se voir proposer la solution technique. La définition du concept peut permettre de redéfinir la solution technique.

C. HILFIKER explique que la technique est une contrainte du fait d'un système existant. En travaillant avec cette contrainte et avec les conseils des Commissions donnés en cours de réalisation, il sera possible d'opérer des réglages. En partant de zéro, il est possible d'améliorer le concept technique, mais ce sera beaucoup plus cher.

O. EMERY rappelle qu'il y a 5 ans un référendum avait annulé la décision d'achat, mais pas influencé la décision du futur. Aujourd'hui l'énergie prend plus de place que la forme de la lanterne.

Le Syndic note qu'on ne peut pas ignorer un référendum demandant le maintien des lanternes. Le Conseil ne demande pas la meilleure solution technique contre la décision populaire. Il est possible de faire un arbitrage entre technique et esthétique, d'autant plus que la technologie LED d'aujourd'hui permet de faire cet arbitrage. Aujourd'hui, l'éclairage est faible et très consommateur. Si le Conseil souhaite repousser ce débat, on arrivera plus lentement mais sûrement à une solution. Il n'y a pas de volonté de museler le Conseil.

J-V DE SAUSSURE précise que le projet n'étant pas déployable pour cet hiver, il aurait été préférable de le repousser à mars 2023 pour trouver la meilleure solution technique. Sur plan, il était prévu un éclairage sur détecteur au sentier des Pénys, il demande de quel modèle il s'agit. Il est en désaccord avec le scepticisme de la Municipalité sur l'éclairage dynamique. Lors du dernier Conseil, il avait convié les Conseillers à une conférence à Tannay avec 2 experts de la pollution lumineuse et le responsable de l'éclairage public d'Yverdon qui témoignaient du succès de cette solution et de son acceptation par la population comme une très bonne solution technique.

C. HILFIKER précise que cela représente CHF 210'000 de plus pour la totalité des luminaires. Au sentier des Pénys, il s'agit de bornes. Sur des bornes piétonnes, il est possible de mettre des détecteurs de mouvements devant chaque entrée pour les activer. L'éclairage dynamique représente un surcoût important et la perspective de gain en KWh s'élève de 10 à 20 %. Au lieu d'atteindre 70 à 75% de gain énergétique, un éclairage point par point représente un gain d'environ 50%, mais les anciens mâts ne peuvent pas être conservés.

Le Syndic ne conteste pas la volonté du Conseil sur ce sujet. La Municipalité veut respecter la volonté populaire exprimée en 2017. Ce n'est pas la meilleure solution technique, mais cette solution est acceptable avec la technologie actuelle.

F. GAVILLET-VOLLENWEIDER demande à la Commission de l'environnement quel outil elle souhaite utiliser pour déterminer si cette solution est la bonne. Demander à un autre bureau technique représente un coût, limitant les économies de CHF 40'000 escomptées. La solution actuelle permet une modulation qui laisse toute liberté d'action.

H. JOCHAUD DU PLESSIX indique que les bureaux techniques qui ont été vus sont des éclairagistes, comme SIG, DEXA etc. Dans le cadre du PECC, il serait intéressant de savoir si cette solution technique est validée par les deux bureaux spécialistes en biodiversité et aménagement du territoire Urbaplan et Viridis Environnement.

F. GAVILLET-VOLLENWEIDER répond en tant qu'ingénieure, qu'il s'agit d'un problème technique. Il y a, pour elle, une méconnaissance technique qui nécessiterait peut-être une explication.

M. BOREAN estime qu'au mois de mars, il n'y aura pas plus de connaissances techniques qu'aujourd'hui, ni au mois de juin. Cependant, pendant la réalisation des travaux, les bureaux Viridis Environnement et Urbaplan peuvent faire des réunions de chantier pour la mise en œuvre. Mais à trop attendre, le risque est de ne plus avoir d'éclairage car les ampoules équipées actuellement n'existent plus.

C. HILFIKER précise que les ampoules neuves sont la raison pour laquelle l'intensité lumineuse sur le chemin des Ouches était trop forte. Plus le temps avance, plus l'intensité lumineuse baisse. La Municipalité reçoit fréquemment des courriers notant que l'intensité lumineuse est insuffisante.

Le Président demande la lecture des rapports des Commissions :

D. HUG présente le rapport de la Commission des finances qui recommande au Conseil communal d'accepter le préavis N°10/2022 et d'autoriser la Municipalité à

entreprendre les travaux de réfection de l'éclairage public, d'accorder à la Municipalité à cet effet un crédit de CHF 280'000 TT, de prélever ce montant sur la trésorerie courante et/ou grâce à l'emprunt et d'amortir la dépense nette sur une durée de 30 ans.

F. BUENSOD présente le rapport de la Commission des travaux et de l'urbanisme qui recommande au Conseil communal de demander le renvoi au prochain Conseil du vote sur le préavis N°10/2022 de la Municipalité concernant la demande de crédit de CHF 280'000 destiné à la rénovation de l'éclairage public.

H. JOCHAUD DU PLESSIX présente les conclusions de la Commission de l'environnement qui recommande au Conseil communal le renvoi du présent préavis à la Municipalité pour complément d'informations, en particulier en demandant l'établissement d'un concept d'éclairage public qui soit en lien avec notre démarche PECC et validé par les bureaux Urbaplan et Viridis environnement. La Commission de l' Environnement demande également à voir en situation réelle dans une commune environnante, un exemple des solutions d'éclairage choisies (lanterne, mâts, éclairage directif, température de couleur).

Le Président procède au vote :

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection de l'éclairage public,
- D'accorder à la Municipalité à cet effet un crédit de CHF 280'000.-TTC,
- De prélever ce montant sur la trésorerie courante et/ou par un emprunt,
- Et d'amortir la dépense sur une durée de 30 ans.

L'objet est accepté par 25 oui, 7 avis contraires, 6 abstentions.

11. Demande de crédit de CHF 540'000.- destiné à financer la réfection de la toiture de la salle de gym, ainsi que de la toiture de la cafeteria des Sorbiers – préavis N°11/2022

C. HILFIKER présente le préavis N°11/2022.

P. ENGLEBERTS insiste d'expérience sur le fait qu'il doit y avoir un maximum de batteries et s'inquiète de ne voir qu'une batterie prévue pour l'installation. Des batteries ayant une faible capacité feront revendre l'électricité produite en surplus à la Romande énergie, pour la racheter plus chère au moment du besoin. Dans une salle de gym qui sera utilisée le soir, il faut avoir une capacité de batterie permettant de maintenir l'alimentation nécessaire sans faire appel au réseau.

C. HILFIKER acquiesce et lit le paragraphe confirmant que le pack de batteries peut être augmenté en fonction de la consommation effective.

Le Président demande la lecture des rapports des Commissions :

J. SHELDON présente le rapport de la Commission des finances qui recommande au Conseil communal d'accepter le préavis No 11/2022 et d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection des toitures de la salle de gym et de la cafétéria, d'accorder à la Municipalité à cet effet un crédit de CHF 540'000 TT, de prélever ce montant sur la trésorerie courante et/ou grâce à l'emprunt et d'amortir la dépense sur une durée de 30 ans.

F. BUENSOD présente le rapport de la Commission des travaux et de l'urbanisme qui recommande au Conseil communal d'approuver le préavis N°11/2022 de la Municipalité concernant la demande de crédit destiné à financer la réfection de la toiture de la salle de gymnastique, ainsi que la toiture de la cafétéria des Sorbiers.

Le Président procède au vote :

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection des toitures de la salle de gym et de la cafétéria,
- D'accorder à la Municipalité à cet effet un crédit de CHF 540'000.-TTC,
- De prélever ce montant sur la trésorerie courante et/ou grâce à l'emprunt,
- Et d'amortir la dépense sur une durée de 30 ans.

L'objet est accepté par 38 oui, 0 avis contraire, 0 abstention.

12. Règlement sur le tarif des émoluments perçus par la Commission de recours en matière fiscale de la Commune de Mies (CRMF) – préavis N°12/2022

Le Syndic présente le préavis N°12/2022.

Le Président demande la lecture du rapport de la Commission de gestion :

Q. JUILLERAT présente le rapport de la Commission de gestion qui recommande au Conseil communal d'accepter la teneur du préavis N°12/2022 et du projet de « Règlement sur le tarif des frais et émoluments perçus par la Commission de recours en matière fiscale de la Commune de Mies (Tarif CRMF) », tels que présentés.

Le Président procède au vote :

- D'approuver le règlement sur le tarif des frais et émoluments perçus par la commission de recours en matière fiscale de la Commune de Mies tel que proposé dans le présent préavis.

L'objet est accepté par 38 oui, 0 avis contraire, 0 abstention.

13. Rapport des Commissions et des délégations intercommunales

Q. JUILLERAT présente le rapport du Conseil intercommunal de l'APEJ du 22 novembre 2022 :

- Rentrée en août 2022 :
 - La présidente du Comité de direction de l'APEJ, Mme S. EMERY, a fait part à tous les Conseillers d'une rentrée scolaire 2022-2023 réussie, tout comme c'est le cas pour le nouveau système de facturation des repas de midi ainsi que la surveillance de midi.
 - L'accueil de jour dans la région de Terre-Sainte est complet. L'APEJ est en recherche de volontaires à l'accueil en milieu familial.
 - La nouvelle salle de gymnastique sur laquelle l'APEJ s'est prononcé en mars connaîtra le début de ses travaux au début de l'année 2024 pour une ouverture et une mise en service à la rentrée 2026.
 - Concernant la piscine-patinoire, les travaux débiteront au plus tard en janvier 2023.
 - L'APEJ a obtenu le label Cyber-safe.

- Stratégie énergétique concernant les bâtiments scolaires :
 - ARSCO SA a présenté au Conseil intercommunal sa stratégie énergétique concernant les bâtiments scolaires dont elle est propriétaire.
 - Depuis 2016, le collège des Rojalets consomme 4% de moins d'électricité alors que sa surface a augmenté du même pourcentage. Pour la partie thermique, une économie de 37.5% de kWh a pu être effectuée par rapport aux valeurs de 2016 et concernant les émissions de CO2 une économie de 83% a été réalisée.
 - Au collège de Necker, depuis 2016, la consommation d'électricité est inchangée alors que le site s'est agrandi de 7%. Pour la partie thermique, une économie de 27% de kWh consommé est enregistrée et une économie de 80% en matière d'émissions de CO2.
 - Tout ceci est le résultat d'une septantaine de mesures mises en place. Pour les futures mesures envisagées, ARSCO SA mise principalement sur une campagne de sensibilisation auprès des consommateurs. Des éclairages LED seront installés progressivement dans toutes les classes et couloirs des deux collèges.
 - Une étude est actuellement en cours sur l'installation d'un plan solaire qui permettrait de produire 952'000 kWh, soit l'équivalent de la consommation de 240 villas. La moitié de cette production pourra servir à l'autoconsommation des collèges alors que le reste sera revendu sur le marché.
- Le budget de l'APEJ pour l'année 2023 a été approuvé.
- La question du développement futur des UAPE a été abordée dans le cadre des divers. Le Comité de direction y voit peu de perspectives de développement à court terme. Toutes les UAPE tournent pour le moment à plein régime. Actuellement, la seule possibilité pour augmenter les capacités en accueil de jour est celui en milieu familial. Il existe aussi pour le moment peu de solutions pour l'accueil de jour durant les vacances scolaires.

14. Divers et propositions individuelles

F. MARCHAL aborde l'initiative « Baisse d'impôts pour tous – Redonner du pouvoir d'achat à la classe moyenne » pour laquelle les signatures doivent être récoltées avant le 15 mars. Il demande comment cette initiative pourrait se télescoper avec « SOS Communes » et s'il y a une recommandation dans l'intérêt des finances communales.

Le Syndic ne voit pas de rapport direct avec « SOS Communes ». La Municipalité n'a pas à se positionner sur une initiative citoyenne. La Municipalité ne peut que vérifier la bienfaisance des signatures apposées.

J-V DE SAUSSURE transmet le message de E. GAUD DE BUCK : la recyclerie de Mies est ouverte tous les mercredis et samedis après-midi de 14h à 17h30. Une verrée est prévue le Jeudi 8 décembre.

P. ENGLEBERTS explique que :

- Il y a eu des turbulences à l'EMS La Clairière durant la période de la pandémie : des problèmes de direction et quelques tensions au sein du Conseil de fondation. Tout cela s'est résorbé, il y a un nouveau directeur, M. J-L MOREL.
- Le Conseil de fondation vieillit et il saura renseigner les personnes intéressées à y rentrer. Il y a aujourd'hui 5 membres, ce qui est le minimum, mais il faudrait que quelques membres plus jeunes puissent prendre le relais.

Le Syndic appuie la démarche de P. ENGLEBERTS et rappelle l'historique :

Auparavant, il s'agissait d'une coopérative et les porteurs de parts étaient les Communes de Terre Sainte. Suite à des détournements de fonds, la directrice avait été condamnée pénalement. C'est pourquoi il y avait eu une restructuration et la création du Conseil de fondation. Aujourd'hui, tous les pouvoirs se concentrent au sein de ce Conseil. Les membres se cooptent et si P. ENGLEBERTS devait quitter le Conseil, il n'y aurait plus d'habitant de Mies. Or, le Syndic a démissionné du Conseil de fondation car il n'était pas d'accord avec les prises de décision de plusieurs membres du Conseil, dont le Président : en période COVID, il n'a pas accepté qu'on lui refuse l'accès à des informations qui lui semblaient nécessaires pour une prise de décision éclairée, sous prétexte qu'il s'agissait de décisions opérationnelles. Il y avait alors des divergences de point de vue avec le Président actuel. Il souligne qu'il s'agit d'une belle institution et qu'il serait dommage que la population de Mies n'y soit plus représentée. D'autant plus qu'un projet d'agrandissement de l'EMS est en cours.

R. SANSONETTI signale un problème de sécurité routière entre le chemin du triangle et le parking CFF en sens unique. Le 9 octobre, le poste de police mobile cantonale est passée et a fait quelques recommandations sur le risque lié aux personnes prenant ce chemin en sens inverse.

G. MARCHAND est atterrée par la prolifération de thuyas sur la commune. Malgré le fait que les architectes et la Commune mentionnent l'obligation de planter des espèces locales, plus de 100 thuyas entourent de petites parcelles proches du bâtiment communal.

Le Syndic trouve cela regrettable, mais les recommandations ne sont pas contraignantes.

C. STEVENS se plaint de graffitis sur le skate-park.

Le Syndic explique que la Commune a déposé une plainte pénale. Un graffeur officie à Mies plus qu'ailleurs. Il s'agit malheureusement d'un problème difficile à gérer impliquant des frais de nettoyage.

La parole n'est plus demandée. La séance est levée à 23h23.

Le Président



Jean-Louis PHILIPPIN



Le Secrétaire



Thomas Chevalier